

> 12 Juillet 2023

Webinaire aides financières dédiées à la rénovation thermique

toulouse
métropole



L'aide à la rénovation énergétique



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 890598

Sommaire



- Qui sommes-nous ?
- Prérequis sur les aides financières
- Dispositifs d'aides financières : vue d'ensemble suivie d'une présentation détaillée par dispositif
- Les offres d'accompagnement
- Pour aller plus loin

Présentation : Qui sommes nous ?

- Un réseau national **France Rénov'** 450 guichets coordonnés à l'échelle régionale 31 guichets Rénov'Occitanie
- **Toulouse Métropole Rénov'** ... LE guichet qui intervient sur les 37 communes de la Métropole
- Mission de service public portée par Toulouse Métropole avec le soutien de la Région
- Conseils - gratuits et indépendants - sur toutes questions relatives à l'énergie dans le logement



Présentation : Qui sommes nous ?

Je viens à la Maison de l'Energie sans RDV

Les mardis, mercredis et jeudis : 14h-18h

Arche Marengo - 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31500 Toulouse





Présentation : Qui sommes nous ?

J'appelle, j'envoie un mail, je prends un RDV (45 ')

05 34 24 59 59 du mardi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-18h

renov@toulouse-metropole.fr

<https://renov.toulouse-metropole.fr/prise-de-rendez-vous>



Prérequis sur les aides financières





Règles communes aux dispositifs d'aides financières

- Statuts divers : occupants, bailleur, syndic, etc...
- **4 catégories de Foyers fiscaux** soit 4 réponses possibles
- Logement à usage de **résidence principale**, âge de l'habitation + 15 ans (sauf exception)
- Professionnels **RGE** : artisans et bureaux d'étude thermique
Respect de critères techniques et du contenu du rapport de l'audit énergétique
- Formaliser « en ligne » une demande **AVANT** d'avoir signé un devis (sauf exception....) et respecter la procédure
- Tous les dispositifs sont cumulables (sauf exception pour MPR Sérénité)

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

Règles communes aux dispositifs

Focus RGE : le répertoire



Par poste de travaux OU pour « Projet complet de rénovation »
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge.fr>

Commune, code postal, département

31400 - TOULOUSE

Domaine de travaux

Isolation des murs par l'extérieur

Rayon de recherche

5 km



Modifier la recherche

Exporter la recherche

D'eco-mur Toulouse	0.3 km	i
Ynergie Operation Toulouse	0.6 km	i
Midi Aquitaine Toulouse	3.4 km	i

Un annuaire avec des entreprises locales ayant signées une **charte d'engagement avec Toulouse Métropole** est disponible sur notre site (avril 2023) : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>

Règles communes aux dispositifs

Les critères techniques



Consulter notre fiche pratique ! TOUTES les informations qui **DOIVENT** figurer sur les devis et factures notamment les critères techniques d'éligibilité par action



Toulouse Métropole Rénov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement

Maison de l'Énergie 1 allée Jacques Chaban Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.Renov.toulouse-metropole.fr

avec



Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilité
21 décembre 2022

Mon artisan, mes devis et factures

Pour trouver un **artisan RGE** (Reconnue Garant de l'Environnement), le site du gouvernement <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel> propose une recherche par domaine de travaux et une « offre globale » ce qui signifie que l'entreprise est qualifiée pour plusieurs types de travaux.

Pour obtenir les aides financières, je dois transmettre les DEVIS puis les FACTURES établis par l'artisan RGE qui réalise les travaux. Il faut veiller à la conformité de ces documents qui doivent contenir les informations suivantes :

- Le N° RGE de l'artisan.
- La date de la visite préalable du chantier. *NB. L'artisan doit effectuer une visite préalable afin de valider l'adéquation des matériaux et des équipements au logement concerné.*
- Le taux de la **TVA** sur le matériel et la pose.
- **Le coût du matériel et celui de la pose doivent être clairement séparés.**
- L'intégralité des **critères techniques d'éligibilité** propres à chaque action et certaines précisions attendues. Cf. chapitre suivant.

4 foyers fiscaux = 4 réponses

Le dernier Revenu Fiscal de Référence disponible (RFR) et le nombre de **personnes** et non pas de part fiscale

Nombre de PERSONNES	Très modeste RFR ≤ à	Modeste RFR ≤ à	Intermédiaire RFR ≤ à	Les plus élevés RFR > à
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	69 081 €
Par personne en plus	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €



Deux approches de la rénovation

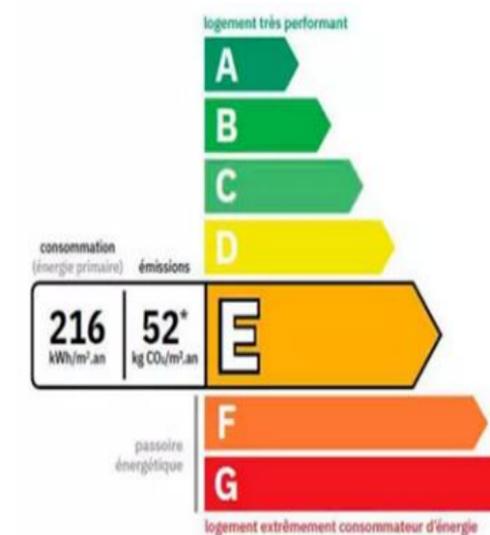
- « **Postes de travaux** » : sans gain énergétique attendu
- « **Rénovation performante** » implique de faire plusieurs actions de façon à obtenir **un gain énergétique attendu en %**
Un gain évalué par un audit énergétique.

Plus le gain est élevé, plus les aides financières sont élevées

Avec 2 valeurs absolues :

* « *Sortie de passoire* » *F ou G avant travaux et en sortir après travaux*

* « *BBC rénovation* » (*Bâtiment Basse Consommation*): *A ou B après travaux*

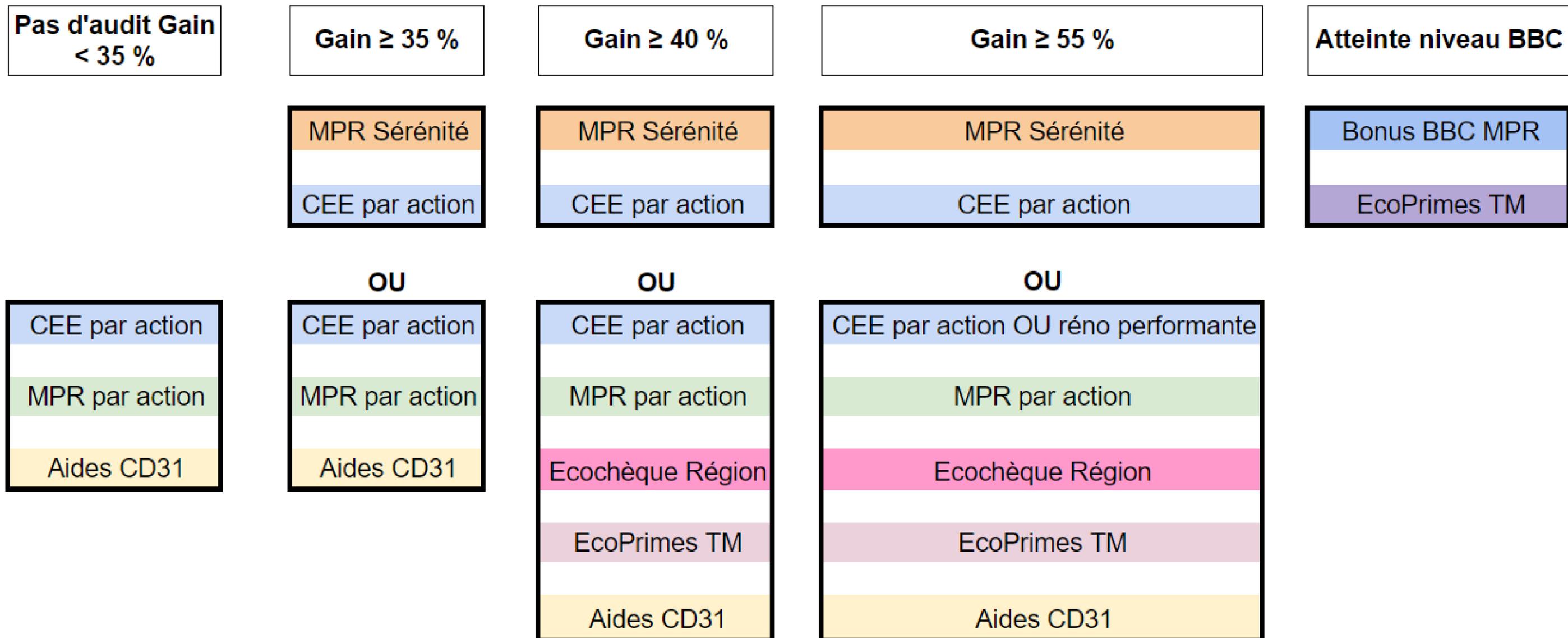




Modestes et très modestes

A partir de 35% de gain : 2 options possibles

(MPR sérénité OU d'autres dispositifs cumulables)



Intermédiaires

Progressivité des dispositifs selon le gain énergétique

Pas d'audit gain < 40%
CEE par action
+
MPR par action
+
Aides CD31

Gain \geq 40%
CEE par action
+
MPR par action
+
EcoPrimes TM
+
Aides CD31

Gain \geq 55%
CEE par action OU réno performante
+
MPR par action OU reno performante
+
EcoPrimes TM

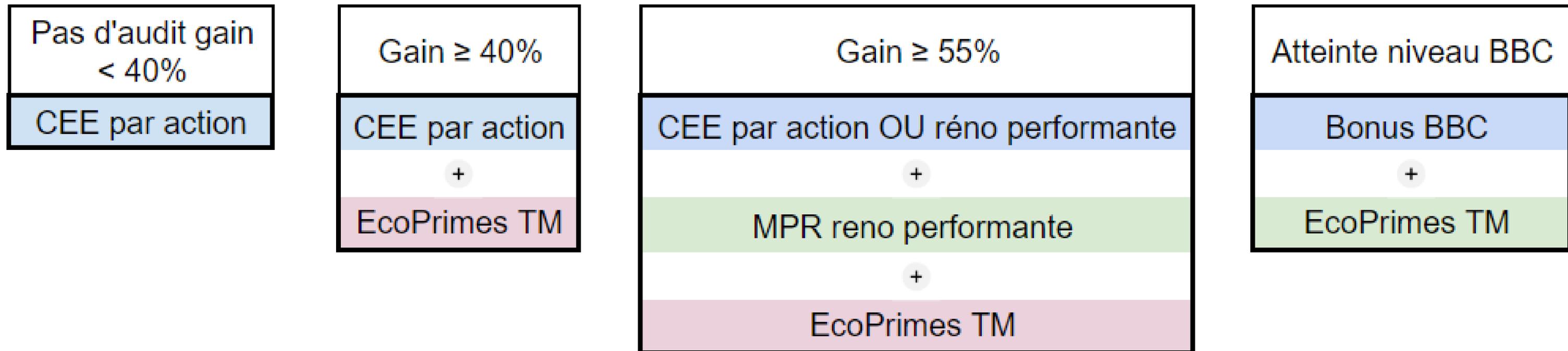
*Aides CD31 si MPR par action

Atteinte niveau BBC
Bonus BBC
+
EcoPrimes TM



Elevés

Progressivité des dispositifs selon le gain énergétique





Bailleurs

Loc'avantages non traité dans ce webinaire, fiche pratique disponible sur notre site internet (35% gain + classe énergétique >= D après travaux)

Pas d'audit Ou gain < 35%	Gain ≥ 35 %	Gain ≥ 55 %
	LOC' Avantages AVEC travaux	LOC' Avantages AVEC travaux
	OU	OU
CEE par action	CEE par action	CEE rénovation performante OU CEE par action
+	+	+
MPR par action	MPR par action	MPR rénovation performante OU MPR par action
+	+	+
Option : LOC' Avantages SANS travaux	Option : LOC' Avantages SANS travaux	Option : LOC' Avantages SANS travaux

+ Aides CD31

Primes et prêts dédiés aux foyers « Très modestes ou « Modestes »



Nombre de PERSONNES	Très modeste RFR ≤ à	Modeste RFR ≤ à
1	16 229 €	20 805 €
2	23 734 €	30 427 €
3	28 545 €	36 591 €
4	33 346 €	42 748 €
5	38 168 €	48 930 €
Par personne en plus	+ 4 813 €	+ 6 165 €



MaPrimeRénov Sérénité

Conditions

- Logement de plus de **15 ans**
- **Au cours des 5 dernières années** : ne pas avoir bénéficié d'un PTZ+ (acquisition) ou d'un prêt accession-logement auprès d'un bailleur public, ni fait l'acquisition du logement auprès d'un bailleur public
- Occuper le logement durant les **3 années** qui suivent la rénovation
- Travaux permettant un gain énergétique $\geq 35\%$ et au minimum **classe énergétique E après travaux**.
Un gain évalué par URBANIS sur Toulouse Métropole qui m'accompagne tout au long du processus



MaPrimeRénov Sérénité

Montants

- Contributions variables % sur le montant HT des travaux dans la limite d'un **plafond de dépense de 35 000 € HT**
- 3 Primes cumulables : bonus BBC Réno et bonus Sortie de passoire **1 500 €/chacun** et Programme Eco-performance* de **3 000 €**

Foyers	Contributions respectives en % Dans la limite d'un plafond de 35 000 € HT			Aides complémentaires		
	ANAH	Toulouse Métropole	ANAH + Toulouse Métropole	Bonus Sortie de passoire	Bonus BBC	Programme Eco-performance
Très modestes	50%	25%	75 % soit au mieux 26 250 € (35 000 € x 0.75)	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Modestes	35%	15%	50 % soit au mieux 17 500 €			

* Eco-performance : favoriser les matériaux biosourcés et de valoriser les énergies renouvelables pour répondre aux besoins de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire



MaPrimeRénov Sérénité

Conditions

Cumulable :

- CEE (depuis le 01/07/22)
- Primes solaires de Toulouse Métropole
- Caisse de retraite et complémentaires retraites

Non-cumulable :

- MPR
- Eco-chèque de la Région
- Eco primes de Toulouse Métropole

Démarches :

- S'inscrire sur monprojet.anah.gouv.fr et appelez URBANIS au 05.62.87.91.45

Eco-chèque logement

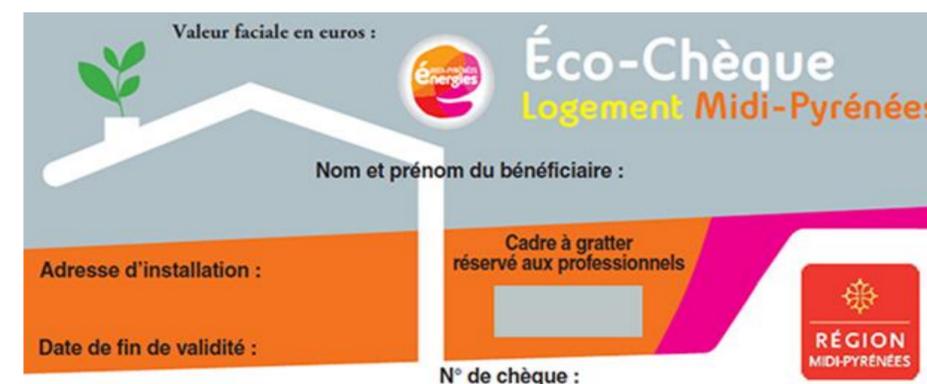
Conditions



MONTANT : 1500 €

- Sous condition de ressources (modeste ou très modeste)
- Logement de plus de **2 ans**
- **Souscrire à l'offre complète de l'Offre Rénov'Occitanie à 570 €**
(audit énergétique 90 € + AMO 480 €)
- Travaux permettant un gain énergétique $\geq 40\%$
- Artisan RGE partenaire du dispositif

➤ *Non cumulable : MPR Sérénité depuis le 01/12/2021*





Prêts pour financer le reste à charge

Pour les ménages Modestes et Très Modestes

- **EcoPTZ Habiter-mieux** de l'Etat proposé par les [banques partenaires](#) sollicité avec l'aide d'URBANIS dans le cadre MPR Sérénité : maxi 20 000 € sur une durée comprise entre 3 et 15 ans
- **Caisse d'avance (Rénov'Occitanie)** prévu pour avancer les subventions : maxi 20 000 € à taux 0% remboursable sous 18 mois
- **Avance et prêt banque sociale** - type SACICAP PROCIVIS – permet d'avancer les subventions et/ou le reste à charge à taux 0% pour un dossier MPR Sérénité
- **Prêt à l'amélioration de l'Habitat de la CAF** : maxi 1067 € à 1 %



Prêts pour financer le reste à charge

- **Prêt Avance Rénovation** qui est garanti par un fond public.

Lié au logement et non pas la personne.

Seuls les intérêts sont remboursés et non pas le capital (remboursé lors de la vente ou de la transmission par héritage)

Crédit Mutuel et Banque Postale

Exemples : 17 €/mois pour un prêt à 2% de 10 000 € - 37 €/mois pour un prêt à 1,5% de 30 000 €

- **Micro-crédit personnel** accompagné par un **travailleur social à initier auprès d'un centre social**

300 € à 3 000 € sur 6 à 36 mois avec un taux 3%

Banque partenaire : Crédit Municipal de Toulouse : 05 61 21 41 43
finances-solidaires@credit-municipal-toulouse.fr

Exemple : 87€/ mois pour un prêt de 3 000 € sur 36 mois soit un total 3 140 €

Primes et prêts accessibles à tous les foyers fiscaux



Nombre de PERSONNES	Très modeste RFR ≤ à	Modeste RFR ≤ à	Intermédiaire RFR ≤ à	Les plus élevés RFR > à
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	69 081 €
Par personne en plus	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €



MaPrimeRénov

Conditions

- Logement de plus de **15 ans** (et non plus 2 ans) depuis 2022
- Montants forfaitaires variables selon le foyer fiscal
- Un plafond de **20 000 € de primes/logement** apprécié sur 5 ans

L'une OU l'autre option

- **Par action** : isolation, chauffage et/ou eau chaude et VMC
- **Rénovation performante** basée sur un audit énergétique BE RGE
Travaux permettant un gain énergétique $\geq 55\%$
- 2 forfaits : Audit et AMO
- 2 Primes cumulables : BBC Réno et sortie de passoire



MaPrimeRénov

Montants variables : par action



	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
ISOLATION				
Isolation rampants	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	Non éligible
Isolation toit terrasse	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	
Isolation murs par l'extérieur (dans la limite d'une surface de 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	
Isolation mur par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	
Fenêtre et porte-fenêtre en remplacement de simple vitrage	100 €/fenêtre	80 €/fenêtre	40€/fenêtre	



MaPrimeRénov

Montants variables : par action



	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE SANITAIRE				
Système Solaire Combiné (chauffage et eau-chaude solaire)	10 000 €	8 000 €	5 000 €	Non éligible
Pompe à chaleur air/eau dont la PAC hybride	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Pompe à chaleur géothermique (horizontale ou sur forage)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	
Chaudière alimentée par des granulés de bois ou des plaquettes	10 000 €	7 000 €	4 000 €	
Chaudière bûches+ ballon tampon	8 000 €	6 500 €	3 000 €	
Foyer fermé et insert alimenté par des bûches ou des granulés de bois	2 500 €	1 500 €	800 €	
Poêle ou cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	
Poêle ou cuisinière à granulés de bois	2 500 €	2 000 €	1 500 €	
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	
Partie thermique d'un équipement hybride (thermique et photovoltaïque)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	
Raccordement à un réseau chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	
AUTRES TRAVAUX				
VMC double flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	Non éligible
Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	



MaPrimeRénov

**Montants variables : « rénovation performante »
permettant un gain énergétique d'au moins 55%**

5 Formules cumulables	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
Rénovation globale * Mes travaux vont permettre un gain énergétique d'au moins 55%	MPR un montant forfaitaire		10 000 €	5 000 €
Audit énergétique**	500 €	400 €	300 €	Non éligible
AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage)	150 €	150 €	150 €	150 €
Bonus sortie de passoire *** : mon logement est ... En classe F ou G avant travaux en classe E ou mieux après travaux	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus BBC rénovation *** : mon logement est en classe A ou B après travaux	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

* Pour pouvoir bénéficier de ces primes (rénovation globale et bonus), il est demandé deux attestations de conformité des travaux : une première au dépôt de la prime signée par le bureau d'études qui a fait l'étude et une seconde à la fin des travaux attestant la cohérence entre les factures et les préconisations de l'audit. Cela peut être fait par l'étape 2 du dispositif Renov' Occitanie (A.M.O à 480€) ou par un bureau d'étude privé.

** L'audit énergétique n'est remboursé que si au moins une action de rénovation énergétique est effectuée suite à cet audit.

*** Ces bonus doivent être associés à une autre aide MPR (MPR rénovation globale ou à défaut MPR par action)

NB : Le forfait rénovation performante est accessible uniquement aux foyers intermédiaires et les plus élevés qui résident dans une **maison individuelle**. En revanche, la mobilisation des bonus BBC et Sortie passoire fonctionne pour tous types de logements avec un audit.

Certificat d'Economie d'Energie

Conditions



- Logement de plus de **2 ans**
- Montants variables - **à préciser /comparez bien les offres** - selon votre situation personnelle : foyer fiscal, maison ou appartement, m² chauffés, sources d'énergie avant et après travaux, etc..

L'une OU l'autre option :

- **Par action** : isolation, chauffage et/ou eau chaude, VMC, émetteurs de chaleur basse température et régulation de la température
L'expression « Coup de pouce » est appliquée à certains modes de chauffage en remplacement d'équipements non-performants
- **Rénovation performante** basée sur un audit énergétique BE RGE
Travaux permettant un gain énergétique $\geq 55\%$

Certificat d'Economie d'Energie

Montants variables : par action

ACTIONS	Foyers « Très modestes »	Foyers « modestes », « intermédiaires » et « les plus élevés »
ISOLATION		
Combles ou rampant	8 €/m ²	7 €/m ²
Plancher bas	5 €/m ²	4.50 €/m ²
Toit terrasse	5.50 €/m ²	5 €/m ²
Murs	7 €/m ²	6.50 €/m ²
Fenêtres	37 €/fenêtre	33 €/fenêtre
VENTILATION		
VMC simple flux type A basse consommation	128 €	117 €
VMC simple flux type B basse consommation	142 €	130 €
VMC double flux autoréglable	179 €	163 €
VMC double flux modulée	189 €	172 €
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
Chauffe-Eau Solaire	133 €	121 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	42 €	39 €
Chaudière au gaz naturel THPE	213 €	197 €
PAC air –eau en remplacement d'une autre PAC ou d'un chauffage électrique	365 €	272 €
PAC air-air	350 €	316 €
Chauffe-eau thermodynamique	86 €	78 €
Radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	9 €	9 €
Plancher chauffant basse température	138 €	125 €
Radiateur basse température	7.7 €	7 €
Thermostat d'ambiance	52 €	48 €
Sonde extérieure de température	10 €	9 €
Robinet thermostatique	8 €	7 €
Système Solaire Combiné	740 €	670 €



Certificat d'Economie d'Energie

CEE coup de pouce chauffage en remplacement d'une chaudière gaz naturel, propane et fioul (bonifié)

	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
En remplacement d'une chaudière alimentée par du GAZ NATUREL (hors chaudière à condensation), PROPANE, CHARBON				
Chaudière biomasse				
Pompe à chaleur air-eau		Un minimum 4000 €		Un minimum 2 500 €
Pompe à chaleur hybride		5 000 € (Fioul)		4 000 € (Fioul)
Pompe à chaleur eau-eau		5 000 €		5 000 €
Système Solaire Combiné		Un minimum 4 000 €		Un minimum 2 500€
		5 000 € (Fioul)		4 000 € (Fioul)
Raccordement à un réseau de chaleur		Un minimum de 700 €		Un minimum de 450 €
		1 000 € (Fioul)		900 € (Fioul)
En remplacement d'un appareil alimenté par du CHARBON				
Appareil indépendant de chauffage au bois		Un minimum de 800 €		Un minimum de 500 €
immeuble où l'on change le conduit d'évacuation des résidus de la combustion				
Par logement		Un minimum de 700 €		Un minimum de 450 €

NB. Ces niveaux minimaux d'incitations financières sont applicables aux opérations qui sont engagées jusqu'au 30 juin 2023 (date de signature du devis) et achevées au plus tard le 31 décembre 2023.



Certificat d'Economie d'Energie

Montants variables : rénovation performante maison individuelle permettant un gain énergétique d'au moins 55%

	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
APRES TRAVAUX une consommation d'énergie primaire				
≤ 110 kWh/m ² .an	0,35 €/kWh économisé		0,30 €/kWh économisé	
> 110 kWh/m ² .an	0,25 €/kWh économisé		0,20 €/kWh économisé	

*L'audit énergétique indique le nombre de kWh économisés
Accessible uniquement aux maison individuelles*

Depuis le 1^{er} juillet 2023, cette aide est plafonnée à 25000 €

Attention : option difficile à mobiliser soi-même

Primes de Toulouse Métropole

Propriétaires occupants qui résident sur la Métropole

Primes à solliciter après travaux sur factures (seule exception)

Eco-primes rénovation pour une rénovation performante

Sur la base d'un audit énergétique dans le cadre de l'offre Rénov'Occitanie

OU le parcours AROc/CAPEB

- Gain énergétique $\geq 40\%$: **1 000 €**
- Et/ou Prime BBC rénovation : **3 500 €** voire **5 000 €** si les travaux $> 40\,000$ € TTC
- Si vous êtes éligible à l'une ou l'autre des deux primes précédentes, possibilité de bénéficier en plus d'une bonification pour l'usage de « matériaux biosourcés ». Bonus jusqu'à **2 500 €**

Chauffe-eau solaire

25% du montant HT de l'installation plafonnée à 300 €/m² dans la limite de 1 000 € / projet



toulouse
métropole

Primes du Conseil départemental



Primes à solliciter avant travaux

Bénéficiaires des aides : Propriétaire occupant/bailleur autre que « revenus supérieurs » ([voir plafond ANAH](#)) qui remplace une chaudière fonctionnant au **fioul** et au **gaz** par un système de chauffage performant.

Solutions de chauffage financées :

- PAC air/eau ou géothermie
- Chaudière bois granulés
- Système solaire combiné

Montant de la subvention :

- RFR très modeste : **2 000 €**
- RFR modeste : **1 500 €**
- RFR intermédiaire : **1 000 €**

Plus de détail sur le site du Conseil Départemental : [Aide au changement des systèmes de chauffage | Haute-Garonne](#)

Prêts pour financer le reste à charge

Eco-PTZ de l'Etat proposé par les [banques partenaires](#)

Un éco-PTZ par logement, éventuellement suivi d'un éco-PTZ complémentaire dans les 5 ans.

L'une des 3 options suivantes :



	Une ou plusieurs actions			Performance énergétique globale gain \geq 35% Classe \geq E	Assainissement non collectif ANC
	1 action	2 actions	3 actions ou plus		
Montant maxi	15 000 € (7 000 € fenêtres)	25 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €
Durée	3 à 15 ans			3 à 22 ans	3 à 15 ans



Prêts pour financer le reste à charge

Prêt à taux préférentiel proposé par **l'AREC** dans le cadre de l'offre **Rénov'Occitanie**

Souscrire l'offre complète : audit 90 € suivi de l'AMO 480 € qui implique d'atteindre un gain énergétique d'au moins 40%

Montant : 1 000 € à 75 000 €

Durée : sur 4 à 22 ans

Pas de pénalité de remboursement anticipé

2 taux possibles selon la performance :

- « classique » entre 2,54% et 2,61%
- Atteinte de la classe énergétique A (B uniquement pour les modestes) : **taux unique à 0,5%**



TVA à 5,5% Conditions

- Logement de plus de **2 ans**
- Résidence principale ou secondaire
- Occupant et/ou bailleur, locataire ou occupant à titre gratuit

Travaux éligibles

- Rénovation énergétique : économie d'énergie, équipements efficaces et valorisant une source d'énergie renouvelable
- Travaux induits liés à la réalisation des travaux précédents : [BOI-TVA-LIQ-30-20-95](#)

L'Offre Rénov'Occitanie de la Région et le parcours AROc / CAPEB 31 valorisent la rénovation performante



L'offre Rénov'Occitanie de la Région

Un parcours en deux étapes (étape 2 non obligatoire)

- L'AREC* gère pour la Région un service d'accompagnement technique, administratif et financier dédié à la rénovation globale
- Occupants et/ou bailleurs sans conditions de ressources
- Objectif : gain énergétique $\geq 40\%$



Etape 1 : audit énergétique 90 € TTC *A solliciter auprès de nos services*

(570 € financé par la Région / Total 660 €)

3 scénarii de travaux progressifs : gain énergétique (dont un BBC réno),
estimation du montant des travaux, montant des aides financières

* Agence Régionale Energie Climat

L'offre Rénov'Occitanie de la Région



Etape 2 : AMO 480 € TTC

(1 080 € financé par la Région / Total 1 560 €)

Si vous le souhaitez et Si vous réalisez un scénario d'au moins 40% :

- Assistance pour obtenir les aides financières
- Mise à jour de votre scénario définitif si besoin (uniquement lors étape 2)
- Analyse des devis
- 2 visites sur chantier : pendant et après travaux
- Suivi des consommations sur 3 ans
- Prêt à taux préférentiel : 75 000 € sur 4 à 22 ans

- *Rappel : nécessaire pour mobiliser MPR globale, les bonus BBC reno ou sortie de passoire*

Le parcours AROc / CAPEB



La valeur ajoutée d'un architecte !

- Définition d'un projet qui intègre d'autres thématiques : extension, surélévation, réaménagement intérieur, acoustique, accessibilité, humidité...
- Conseils et audit énergétique avec des scénarii de travaux (gain énergétique, estimation du montant des travaux montant des aides financières)
- Proposition d'un contrat global artisans + coordination architecte

Pour les contacter :

<https://www.aroc-renovation.fr/> ou architectes.renovation.aroc@gmail.com

AROC : Architecte de la Rénovation en Occitanie

CAPEB : Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment

Bureau d'études RGE

Une autre possibilité est de passer par un bureau d'études qualifié



- Permet de solliciter les aides nationales : CEE et MPR
- Possibilité de mobiliser l'Eco-PTZ en rénovation globale
- **Ne permet pas en revanche d'obtenir les aides de Toulouse Métropole**



Points d'attention

Pour éviter les mauvaises surprises !

- Démarchages abusifs (appels téléphoniques, demandes de réponse rapide...)
- Pour les devis signés sur les foires, il n'y a pas de délai de rétractation
- Pour les demandes de CEE et MPR il faut faire la demande AVANT de signer les devis.
- Ce qui a valeur légale est ce qui est inscrit sur les devis, vérifiez que tout ce dont vous avez parlé avec l'artisan figure bien sur le devis, qui doit être le plus détaillé possible, afin de vous garantir une prestation de qualité.



Pour aller plus loin

- Notre site Internet décline quels sont **VOS DISPOSITIFS** d'aides financières selon votre **statut d'occupation + foyer fiscal + projet : poste de travaux OU rénovation performante**
- Télécharger **VOS fiches pratiques** : artisans et dispositifs

AIDES FINANCIÈRES

- PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS
- PROPRIÉTAIRES BAILLEURS
- L'OFFRE RÉNOV'OCCITANIE
- PARCOURS AROC / CAPEB
- COPROPRIÉTÉS
- PHOTOVOLTAÏQUE
- FAQ



Toulouse Métropole Rénov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement
 Maison de l'Énergie 1 allée Jacques Chaban Delmas 31 500 Toulouse
 Téléphone : 05 34 24 59 59
 Courriel : renov@toulouse-metropole.fr
 Site internet : www.Renov.toulouse-metropole.fr



Certificat d'Économie d'Énergie : par action OU pour une rénovation performante
Primes proposées par les fournisseurs d'énergie
 4 janvier 2023

Qu'est-ce qu'un CEE ?

L'État oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) **à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients afin de réduire nos émissions de GES.**

Chaque fournisseur a un objectif quantitatif à respecter : X kWh économisés sur une période donnée.

L'État applique des pénalités financières pour les kWh non-économisés.

Chaque action qui permet de faire des économies d'énergie (exemple l'isolation du toit) est l'objet d'une fiche standardisée qui indique le nombre de kWh économisés. Les fiches sont disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Concrètement, je vais vendre les kWh économisés par mes travaux à un fournisseur d'énergie. En échange, j'obtiens de l'argent, un bon d'achat ou un prêt à taux bonifié. Chaque fournisseur fixe son prix ; je compare donc les offres avant de choisir.



Sites Internet

- MPR de l'ANAH www.maprimerenov.gouv.fr/
- MPR Sérénité de l'ANAH et de Toulouse Métropole <https://monprojet.anah.gouv.fr/>
- Éco-chèque logement de la Région Occitanie <https://www.laregion.fr/ecochequelogement>
- Eco-Primes de Toulouse Métropole : <https://www.toulouse-metropole.fr/-/aide-a-la-renovation-energetique-des-logements-privés>
- Éco-PTZ des banques <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-individuel>
- Prêt à l'amélioration de l'Habitat de la CAF [Le prêt à l'amélioration de l'habitat \(Pah\) | Bienvenue sur Caf.fr](#)
- Offre Renov'Occitanie de la Région <https://renovoccitanie.laregion.fr/renover-son-bien>
- Parcours AROc : <https://www.aroc-renovation.fr/>



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Temps pour les questions
posées sur le tchat